



association
hospitalière
de Bretagne

En ce début d'année 2025, je vous adresse mes meilleurs vœux de joie, d'épanouissement professionnel et personnel, et tout particulièrement la santé. Que cette année soit pleine de vitalité, meilleure que 2024, riche d'échanges constructifs, de cohésion sociale et professionnelle au sein de l'AHB.

La cérémonie des vœux se déroulera le jeudi 23 janvier à partir de 14h en salle des conférences ; Vous y êtes cordialement invités et nous espérons vous voir nombreux. Le programme sera riche et interactif, avec la présentation par des professionnels de quelques-uns de nos engagements et projets, et la remise des médailles du travail en reconnaissance à 73 salariés, et le remerciement à 36 professionnels retraités.

Nous vous dévoilons à la suite les principaux sujets qui seront développés :

- De nombreux professionnels, médecins, encadrants, se sont engagés en 2024 sur les travaux participatifs menés pour le **renouvellement des projets de nos établissements sanitaires pour la période 2024-2028**. Ouverts à la fois sur la capacité de décider et d'agir des usagers, l'amélioration des parcours de santé, et des enjeux de transformation de l'offre, ces projets déclinés en chantiers et actions opérationnelles vont donner un cap à nos établissements pour les 5 années à venir.
- Les **établissements médico-sociaux** se sont également lancés sur **l'actualisation du projet de pôle et sur une nouvelle génération de**

projets d'établissements, sur la base des objectifs de transformation de l'offre médico-sociale, notamment le virage inclusif, et le répit pour les aidants. Le calendrier sera particulièrement serré car dès le mois de mars 2025 ce sera **l'évaluation externe pour tous les établissements handicap**, qui sera également évoquée à l'occasion des vœux.

- Il s'agira également de donner des perspectives concernant notre plan d'action pour la **Qualité de Vie et les Conditions de Travail**, avec l'ambition de vous rendre acteurs de votre QVCT, dans les suites du baromètre auquel vous avez été particulièrement nombreux à répondre en 2024, avec des priorités claires.
- Et d'illustrer également notre plan d'action sur la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (la RSE)**, porteuse de progrès social et de développement durable. Face à l'urgence climatique, il est indispensable de placer les enjeux environnementaux au cœur de nos préoccupations et d'engager l'Association dans la transition écologique.

L'autre message, c'est que l'AHB, association engagée, sociale et solidaire, salue l'investissement des équipes pour continuer à soigner, accompagner, soutenir près de 10 000 personnes cette année encore, avec professionnalisme et conviction.

- Nos missions de service public ne peuvent être assurées qu'avec des professionnels reconnus et dont il faut assurer la relève. Les

dynamiques développées sur l'attractivité et le recrutement ont enregistré des résultats ces deux dernières années, avec par exemple 118 recrutements en CDI en 2024, et 165 sur 2023.

- Sur le volet des rémunérations, la solution au décrochage salarial de notre secteur privé solidaire par rapport à la fonction publique hospitalière en particulier, passe par la mise en place de la convention collective unique étendue (CCUE).
- Les négociations nationales ont permis en 2024 d'apporter des réponses sur le sujet des Oubliés du Ségur, et les organisations syndicales ont proposé une plateforme commune des éléments constitutifs minimum d'une CCUE. C'est plutôt l'actualité nationale qui nous inquiète quant à l'issue de cette négociation.
- De son côté, l'AHB s'est engagée avec le versement à la majorité des salariés d'une prime de partage de la valeur d'un montant significatif à la rentrée.

Encore une fois, je renouvelle mes remerciements et ma sincère reconnaissance à chaque collaborateur de l'AHB, pour son engagement au quotidien. Nous sommes fiers du travail accompli et restons optimistes et déterminés pour les années à venir.

Bonne et heureuse année 2025 à vous et à vos proches.

Xavier CHEVASSU,
Directeur Général de l'AHB

L'activité thérapeutique au cœur du soin

La prise en soin en santé mentale couvre de nombreux champs d'intervention et un travail d'accompagnement des patients via des activités thérapeutiques.

Pour preuve, l'artiste peintre, Vernus, a été pris en charge au sein de l'unité de psychiatrie Frida Kahlo. Au début de son hospitalisation, il n'avait pas de goût pour les activités thérapeutiques, il n'avait pas d'inspiration créatrice. L'équipe lui a proposé de réaliser une peinture sur toile, autour du portrait de Frida Kahlo, idée à laquelle il a répondu très favorablement. Plutôt qu'une reproduction de son portrait, il a souhaité réaliser une œuvre sur le regard de Frida Kahlo.

Dans son œuvre, l'artiste donne à voir, « au milieu de fleurs, de

papillons enveloppés dans un écran de couleurs, une vision fascinante de la personnalité de Frida Kahlo, de sa vie tumultueuse, de sa vie brisée ».



Durant la réalisation, Vernus a pris plaisir à réaliser cette œuvre qui l'a aidé à améliorer son état psychique. Pour remercier les professionnels, il a offert le tableau à l'unité.

Une association au profit des patients

Après 50 ans d'existence, les associations « Les ajoncs d'or, L'espoir et Les bruyères » fusionnent !

Ces associations ont été créées de longue date, afin de favoriser la réinsertion, la réadaptation et la réhabilitation de nos patients, par le biais d'activités d'ergothérapie, thérapeutiques et d'un fonds social. Elles intervenaient chacune au bénéfice des patients des différents secteurs de l'AHB.

Aujourd'hui, chaque association propose des prêts aux patients dont l'objet correspond bien à ses missions, suite à une validation des

membres du bureau.

L'association Les Bruyères dispose également d'un appartement protégé à Pontivy, loué aux patients le temps nécessaire pour retrouver une situation stable.

Une assemblée générale actant la fusion absorption des trois associations aura lieu le 21 janvier à 9h30 en salle des conférences.

Tous les professionnels peuvent adhérer et devenir acteurs dans cette nouvelle organisation.

Nous vous attendons nombreux !

L'art revient à la Résidence Keramour



En 2023, à l'occasion des 30 ans de la Résidence Keramour, un projet artistique et participatif a été mené avec l'association La Fourmi-e.

Des ateliers autour de la pratique de la céramique avaient été proposés aux résidents et professionnels de l'établissement. Au-delà d'une initiation au travail de la terre, l'objectif était aussi de susciter et d'activer un projet dans une dimension sensorielle et psychomotrice. Ces ateliers ont permis de produire une œuvre

collective, un vaisselier, qui a été installé de manière définitive dans la salle de restauration du rez-de-chaussée de la Résidence.

Dans la continuité de ce projet, le partenariat avec la Fourmi-e se poursuit en 2025 avec également la participation du lycée Campostal. Ainsi du 13 au 31 janvier, les artistes céramistes, Margaux Germain, Nolwenn Bruneau et Quentin Marais seront de retour à Keramour.

Des temps de rencontres partagés entre les artistes, les résidents et les élèves du lycée Campostal vont avoir lieu durant ces 3 semaines.

Une jolie collaboration qui perdure !

Agenda

Du 13/01 Projet culturel à Keramour
au 31/01 Résidence d'artistes céramistes

16/01 Séminaire Pôle Médico-Social

21/01 Assemblée Générale
association Les Bruyères

23/01 Cérémonie des vœux et des
médaillés et retraités de l'AHB

30/01 Comité Social et Economique

Ailleurs



Handicap et participation citoyenne : Votre avis compte

Nombreux sont les droits et les obligations introduits par la loi de février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'égalité des droits et des chances : obligation d'accessibilité, droit à la compensation, obligation d'emploi des travailleurs handicapés, droit à l'école... **À l'approche des 20 ans de cette loi** dont les objectifs en matière d'accessibilité et d'accompagnement peinent encore à être pleinement réalisés, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a lancé une consultation citoyenne.

Jusqu'au 31 janvier, accédez à la plateforme de consultation sur laquelle vous pouvez :

- déposer votre/vos proposition(s) pour moderniser nos lois, en faveur de l'accessibilité et de l'accès aux droits des personnes handicapées ;
- réagir aux propositions déjà en ligne, en votant pour celles qui semblent les plus judicieuses ou en laissant un commentaire ;
- répondre aux questions que le CNCPH se pose : Faut-il garder les MDPH ? Comment la loi doit-elle définir le handicap ? Faut-il une nouvelle loi cadre ou des lois qui garantissent l'accès aux droits ?, etc.

Rendez-vous sur :
www.monparcours handicap.gouv.fr